



Code de vie 2023-2024

Préambule

Le code de vie de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous est une référence pour tous les membres de la communauté éducative (personnel de l'école, élèves et parents) afin de favoriser le vivre ensemble dans notre milieu inclusif.



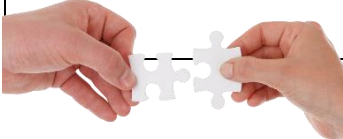
Ce code de vie n'est pas un code de règlements, mais bien un guide pouvant permettre à chacun de s'épanouir dans une école où le respect de tous a une place centrale. En ce sens, le code de vie qui suit ne cherche pas à interdire certains comportements, il vise essentiellement à promouvoir des attitudes qui répondent aux valeurs sous-jacentes de notre projet éducatif.

Partenariat école-famille: facteur de réussite

Développer de bonnes habiletés sociales chez l'enfant nécessite un accompagnement de tous les jours par les adultes qui l'entourent, tant à la maison qu'à l'école. C'est donc à travers une collaboration étroite entre la famille et l'école que nous arriverons à former des personnes capables d'exercer leur rôle de citoyen avec confiance.

Nous tenons d'ailleurs à remercier les parents qui collabore au maintien d'un climat scolaire sain et sécuritaire, leur engagement nous aide grandement à accomplir la mission que nous nous sommes donnés, c'est-à-dire :

Offrir les conditions optimales afin que chaque élève développe son plein potentiel.

Valeurs	Ça veut dire quoi?
 Bienveillance	Démontrer de l'empathie, de la compassion, de l'ouverture et le souci du bien-être des autres et du mien. Accepter l'autre dans ce qu'il est, où il est et où il va.
 Persévérance	Tenir à ce que l'on veut, croire en ses forces et s'engager afin d'atteindre son but, et ce, à l'intérieur d'une relation signifiante où l'on se sent reconnu, engagé et soutenu.
 Collaboration	Faire équipe pour apprendre ensemble, se soutenir et vivre des réussites ensemble.

	<u>Valeur</u>	<u>Règles</u> <u>Quoi?</u>	<u>Comportements attendus</u> <u>Comment?</u>	<u>Raisons d'être</u> <u>Pourquoi?</u>
Réussite éducative	Persévérance	Je mobilise mes ressources pour favoriser ma réussite.	1- J'apporte le matériel requis et utile pour mes activités.	Pour pouvoir me mettre au travail.
			2- Je participe activement.	Pour montrer ma volonté d'apprendre.
			3- Je demande de l'aide au besoin.	Pour me donner toutes les chances de réussir.
			4- Je suis attentif.	Pour pouvoir apprendre au contact des autres (adultes et enfants).
Santé et bien-être	Bienveillance	J'adopte de saines habitudes pour ma santé et mon bien-être.	5- Je suis habillé.e de façon appropriée selon les valeurs de l'école, la température et en fonction de mes activités.*	Pour être confortable et en sécurité dans mes activités à l'école. <small>*Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, un chandail pourrait être exigé pour les cours d'éducation physique et à la santé.</small>
			6- Je prends soin de mon hygiène personnelle.	Pour favoriser mes relations avec les autres et me sentir bien.
			7- J'ai un mode de vie actif.	Pour aider mon cerveau à être concentré et à apprendre.
Vivre ensemble	Collaboration	Je démontre par mes gestes et mes paroles que je me soucie du bien-être des autres.	8- Je suis à l'écoute de l'autre.	Pour développer et/ou maintenir de bonnes relations interpersonnelles.
			9- Je m'exprime avec calme et respect.	
			10- Je règle mes conflits par la communication positive.	
			11- Je respecte le tour de chacun.	
Encadrement	Collaboration	Je participe au bon fonctionnement de l'école.	12- Je circule en marchant.	Pour maintenir un climat favorable aux apprentissages et éviter les accidents.
			13- Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je prends mon rang.	Pour utiliser efficacement le temps accordé pour faire ce que j'ai à faire.
			14- J'arrive à l'heure.	Pour maintenir un climat favorable aux apprentissages.
			15- Je fréquente l'école de façon assidue.	Pour me donner toutes les chances de réussir.
Environnement	Bienveillance	Je prends soin de mon environnement.	16- Je garde le mobilier, le matériel et les lieux propres et en bon état d'utilisation.	Pour que d'autres puissent aussi bénéficier de cet environnement.
			17- J'évite le gaspillage.	Pour que d'autres aient accès aux ressources disponibles.

Discrimination, violence et intimidation

Aucune parole ou geste visant à discriminer, dénigrer, ridiculiser, attaquer ou blesser une personne sur la base de son origine sociale ou ethnique, sa religion, son genre, son intelligence, son état de santé, ses intérêts, ses goûts, etc. ne sont pas tolérés.

Loi 56 « POUR contrer l'intimidation et la violence à l'école »

Cette loi précise les devoirs et les responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'un centre de services scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, et ce, à l'abri de toute forme d'intimidation.

La différence entre l'intimidation et le conflit

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP : art.13., al.1.1)

Conflit : Le terme signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, entre deux groupes ou entre un individu et un groupe. Il y a conflit parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs rôles, ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme de l'intimidation.

3 critères permettent de déterminer s'il est question d'intimidation:

Intention	Fréquence	Rapport de force
-----------	-----------	------------------

À l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite (interdite) en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux.

Initiales:

Vous pouvez consulter l'entièreté du plan de lutte contre la violence et l'intimidation sur notre site web ou en scannant le code QR ci-contre:



Moyens pour dénoncer

Les élèves qui sont victimes ou témoins d'intimidation et de violence peuvent demander l'aide d'un adulte de confiance ou remplir une fiche de signalement et la déposer dans la boîte prévue à cet effet dans la classe. Les feuilles sont disponibles dans les classes et au secrétariat de l'école.

Remplissez la fiche de signalement:



Votre enfant est victime de violence ou d'intimidation?


Un parent d'un élève victime d'un conflit ou d'intimidation à l'école ne peut pas intervenir lui-même auprès de l'élève impliqué dans la situation. De par la loi, il doit confier ses préoccupations aux intervenants de l'école, qui eux feront les interventions nécessaires.

La confidentialité

Le plan de lutte doit contenir les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Cela étant, les informations concernant les gestes posés par un élève, les suivis qui ont été faits, l'aide apportée, les sanctions imposées sont des informations confidentielles. Elles peuvent être partagées et discutées uniquement avec les membres de l'équipe-école qui ont besoin de les connaître afin d'intervenir adéquatement auprès de l'élève. (art. 75.1 par. 6)

Ressources d'aide en cas de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation

	Site web	Contacteur un intervenant
TEL-JEUNES	https://www.teljeunes.com/	1 800 263-2266
Jeunesse, J'écoute	https://jeunessejecoute.ca/	Texte le mot PARLER au 686868 ou Compose le: 1-800-668-6868
TROUSSE		

Technologie de l'information et de la communication (TIC)

Utilisation

L'utilisation des TIC du CSSDM (courriel, TEAMS, ipad, portable, applications, etc.) doit être faite dans un but d'apprentissage. Si dans le cadre des activités scolaires je dois communiquer avec des camarades de classe, j'utilise un langage convenable et respectueux.

Toutes communications au moyen de ces TIC doivent correspondre aux valeurs de bienveillance, persévérance et collaboration. Dans le cas contraire, les accès pourraient être retirés pour une durée indéterminée.

Voici quelques autres règles de base à respecter:

- Je garde mon mot de passe secret et je n'utilise pas celui d'un autre élève.
- Je n'enregistre dans mon TEAMS et sur mon compte CSSDM que des documents utiles à mes travaux scolaires et je jette à la corbeille ceux qui ne sont plus pertinents, particulièrement les photos.
- Je demande l'autorisation à mon enseignant.e ou à mon éducateur.rice avant d'imprimer un document.
- J'utilise Internet à l'école pour les travaux prévus dans le cadre des activités pédagogique de ma classe.
- Je ne fais aucun téléchargement sans l'autorisation de mon enseignant.e/éducateur.rice.

Appareils électroniques

L'école n'est pas responsable des bris ou des vols des appareils électroniques.

L'utilisation des appareils électroniques est interdite en classe et sur le territoire de l'école sauf si l'enseignant.e l'autorise dans le cadre d'une activité pédagogique supervisée.

Lorsqu'un élève utilise un de ces appareils en classe ou dans l'école sans autorisation et/ou si un de ces appareils perturbe le déroulement d'un cours (bruits, vibrations, autres), il lui sera automatiquement confisqué et remis à la direction.



Vol, vandalisme, activation de l'alarme-incendie

Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagement des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devrons défrayer des coûts liés à de tels gestes.

Initiales:



Mesures de soutien et sanctions

Afin de soutenir le comportement positif des élèves. Un système de renforcement à 3 paliers est établi (individuel, groupe et école). L'élève accumule des sous-birous qui lui permettent de se prévaloir d'une récompense à l'intérieur de sa classe. De plus, chaque sous-birous contribue à l'accès à des récompenses de groupe et des activités récompenses à l'échelle de l'école. La tirelire Sainte-Bernadette se retrouve à la fin du présent code de vie.

Récompense individuelle	Récompense de groupe	Récompense pour l'école
Accumuler 10 à l'agenda	Accumuler ensemble 200	Accumuler ensemble 6855

Bien entendu, l'école pourra signifier à un élève qu'il doit changer son comportement si celui-ci nuit aux apprentissages, au climat de la classe ou à celui de l'école. Des mesures de soutien adaptées au besoin de l'élève pourraient être mises en place si la situation le rendait nécessaire.

L'application de sanctions disciplinaires s'effectuera de façon progressive à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.



Tout comportement pouvant compromettre la sécurité et l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex. : direction, services sociaux, police, parents, etc.).

Engagement de l'élève

Avec mes parents, j'ai lu l'ensemble du code de vie de l'école. Pour mon bien-être et celui de mes pairs, je m'engage à respecter le code de vie afin que chacun puisse bénéficier de conditions optimales pour développer son plein potentiel.

Prénom	NOM	Groupe
Signature		Date

Engagement du parent

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. Comme partenaire de premier plan, j'offre ma collaboration et je m'engage à soutenir mon enfant afin qu'il.elle adopte les comportements attendus pour lui permettre d'assumer son rôle d'apprenant.

Par la présente, je m'engage aussi à consulter l'agenda ou un autre moyen de communication déterminé par l'enseignant.e en début d'année pour favoriser la collaboration entre l'école et la famille.

Signature	Date

Pour formuler une plainte :

Avant de déposer une plainte, l'élève ou le parent doit avoir suivi **les étapes de la démarche** :

1. [Communiquez directement avec la personne concernée](#)
2. [Si la situation persiste, communiquez avec la direction ou la direction adjointe de votre établissement](#)
3. [Pour toute démarche supplémentaire, consultez la section plainte du site web du CSSDM](#)



Gestion de conflit en 4 étapes



STOP ! On s'arrête

"Je vois deux enfants qui se parlent en criant. On a besoin de se parler avec respect."



On s'exprime chacun notre tour

"Racontes-nous ce qui s'est passé?"



On reconnaît notre part de responsabilité

"Selon toi, quelle a été ton erreur?"



On revient en arrière

Qu'est-ce que tu aurais pu faire à la place pour éviter le conflit?"

J'apprends à m'exprimer dans les moments

DIFFICILES...

Étape 1

J'explique ce qui m'a dérangé.



Étape 2

Comment je me suis senti ?



Étape 3

C'est quoi mon besoin ?
Qu'est-ce que je veux ?



J'apprends à m'exprimer dans les moments
DIFFICILES...

J'explique ce qui m'a dérangé.



Comment je me
suis sentie ?



C'est quoi mon besoin ?

